

Initiatives ministérielles

projet de loi C-35. Est-ce bien là ce que la présidence a déclaré?

Une voix: Faites attention.

M. le Président: J'ai entendu quelqu'un nous conseiller de faire attention. Je pense que cette mise en garde s'adressait à la présidence et qu'elle visait à l'aider.

Il est parfois très tentant, pour la présidence, de coiffer un autre chapeau. Je vais tenter de m'en abstenir et de résister à cette tentation pour le moment. Je pense que le député de Cap-Breton—Richmond—Est a très bien résumé les observations de la présidence.

J'ai déclaré que nous étions saisis de la question, aux termes de la procédure, et que cette question était acceptable du point de vue de la procédure.

Si des députés estiment qu'il serait approprié de la reporter ou, comme je l'ai dit, de la rejeter, c'est à la Chambre de le faire.

Cela revient entièrement à la Chambre, et le Président ne peut rien suggérer, favoriser ou rejeter à cet égard.

M. Dingwall: Monsieur le Président, je tiens à féliciter la présidence ainsi que le bureau pour la préparation de cette décision.

J'ai demandé à plusieurs reprises que cette décision soit prise sans tarder. J'espère que la présidence et les représentants du bureau n'ont pas vu, dans mes interventions, une tentative de les importuner. Je pensais alors, et je pense encore, qu'il s'agit d'un point très important concernant la procédure de la Chambre des communes. Je tiens à remercier la présidence. Je ne passerai pas de réflexions sur cette décision à la Chambre, mais je tiens vraiment à remercier la présidence.

M. le Président: Je l'ai déjà dit au député de Cap-Breton—Richmond—Est, la question est très complexe. Elle a été soulevée fort à propos. Je ne peux que me dire désolé de n'avoir pas pu rendre ma décision un jour ou deux plus tôt. J'ai relevé que le député était conscient de tout le travail qu'il avait fallu pour arriver à une décision. Il est évident que les services du greffier m'ont beaucoup aidé à trancher cette question qui m'a causé beaucoup de difficultés.

M. Cooper: Monsieur le Président, je ne voudrais pas manquer l'occasion de remercier à mon tour les services du greffier et le Président pour avoir rendu une décision si difficile qui a exigé d'eux tant de temps. Nous sommes

particulièrement heureux de savoir que le processus contesté ne va pas à l'encontre des règles de procédure de la Chambre des communes.

M. Dingwall: Monsieur le Président, puis-je poser une question à mon distingué collègue le secrétaire parlementaire et ami du leader parlementaire du gouvernement? Remarquez que j'utilise le mot «distingué» moi aussi.

M. le Président: Je tiens simplement à rappeler au député de Cap-Breton—Richmond—Est que je fais grand usage de ce terme.

M. Dingwall: Monsieur le Président, il n'a été utilisé qu'une fois à mon endroit. La personne qui parlait, en anglais, a utilisé le mot «extinguished». Compte tenu de la décision de la présidence, je demande au secrétaire parlementaire s'il envisagera sérieusement le retrait de la partie III du projet de loi C-35.

M. Cooper: Monsieur le Président, compte tenu de la décision de la présidence, je veux faire savoir au député que le gouvernement et la Chambre disposent évidemment d'un certain nombre d'options et je ne veux, pour le moment, en écarter aucune.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. John C. Crosbie (au nom du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social) propose: Que le projet de loi C-39, Loi modifiant le Régime de pensions du Canada, la Loi sur les allocations familiales et la Loi sur la sécurité de la vieillesse, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le débat.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole au sujet du projet de loi C-39 en troisième lecture. Je voudrais transmettre à la Chambre les excuses du